Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260407-26_04_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, THOUZEAU Nicolas, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration : /

Étaient absents : Danielle SENNINGER

Secrétaire de séance : Elisabeth FLÉHO

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 26
Procurations	: 0
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

DELIBERATION 2026 – 04 – 02
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapport de Tifenn Le Guyader, adjointe aux finances, personnel communal, commande publique,

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) doivent être élus avant toute réunion. La CAO intervient pour l'attribution des marchés passés selon une procédure formalisée (article L.1414-2 du CGCT).

La commission est composée :

- du Maire (ou de son représentant : un adjoint ou conseiller ayant délégation)
- de cinq membres titulaires
- de cinq membres suppléants

Les membres (hors président) sont élus :

- par et parmi les membres du conseil
- au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260407-26_04_02-DE

L'élection se déroule à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du conseil municipal. Les listes sont librement constituées (sans obligation de correspondre aux listes municipales) et peuvent être incomplètes.

Il convient donc de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'appel d'offres.

La liste Franck PICHOT comprend les candidats suivants :

Titulaires :

- Fabien Leroux
- Tifenn Le Guyader
- Jean Luc Lévesque
- Isabelle Racapé
- Alain Ducloyer

Suppléants :

- Danielle Senninger
- Jean Yves Glémau
- Jean Charles Le Quellec
- Cyril Guého
- Nicolas Gorin

Monsieur PICHOT propose aux membres du Conseil municipal de procéder au vote à main levée telle que le prévoit la règlementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder au vote à main levée des membres de la CAO

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Répartition des suffrages :
Liste Franck PICHOT : 26

Sont donc déclarés élus au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) en tant que :

- délégués titulaires :
- Fabien Leroux
- Tifenn Le Guyader
- Jean Luc Lévesque
- Isabelle Racapé
- Alain Ducloyer

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260407-26_04_02-DE

- délégués suppléants :
- Danielle Senninger
- Jean Yves Glémau
- Jean Charles Le Quellec
- Cyril Guého
- Nicolas Gorin

Le Maire,
Franck PICHOT



Le secrétaire de séance,
Elisabeth FLÉHO

